

Image not found or type unknown



taxation les plus-value de cession de bien pour une SCI

Par **Visiteur**, le **19/03/2007** à **11:08**

Comment sont taxées les plus-value de cession de bien pour une SCI ?
Si la SCI est soumise à l'impôt sur le revenu, la plus-value sera taxée selon un taux de 26%, payable au moment de la cession chez le notaire.
Vous avez droit à un abattement de 10% par année au delà de la 5ème année de détention du bien pour atteindre une exonération totale au bout de 15 ans.
Bruno FIOL
Cyberpro